

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°13/2013****OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF DE LA COMMUNE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 14
Excusés	: 8
Pouvoirs	: 7
Votants	: 21

SÉANCE DU 19 MARS 2013

L'an deux mille treize, le mardi dix-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Françoise RICORD, Emmanuel DELMOTTE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de délégation des services publics, il est nécessaire de faire intervenir une commission d'ouverture des plis.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Municipal dans sa séance du 29 janvier 2013 a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes pour la commission de délégation du service public d'assainissement non collectif de la Commune de Châteauneuf.

Monsieur le Maire rappelle que cette Commission comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette commission est présidée par Monsieur Maurin, le Maire.

Election des titulaires :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- Monsieur Emmanuel DELMOTTE
- Monsieur Christian GORACCI
- Monsieur Emile BEZZONE

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 21
- Nombre de voix : 21

Sont élus : Membres titulaires :

- Monsieur Emmanuel DELMOTTE
- Monsieur Christian GORACCI
- Monsieur Emile BEZZONE

Election des suppléants :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- Monsieur Jeannot MANCINI
- Madame Françoise RICORD
- Monsieur Pierre BRANCATO

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 21
- Nombre de voix : 21

Sont élus : Membres suppléants :

- Monsieur Jeannot MANCINI
- Madame Françoise RICORD
- Monsieur Pierre BRANCATO

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le